

FONDS DE DOTATION
TRANSEPT 37

RAPPORT D'ACTIVITE
2013

SOMMAIRE

- 1- CREATION Page 3
- 2- OBJET DU FONDS DE DOTATION TRANSEPT 37.. page 3-4
- 3- ADMINISTRATION..... page 5
- 4- DECISIONS PRISES DU 27 AVRIL AU 31 DECEMBRE
2013.....page 5-6-7
- 5- FONCTIONNEMENT ET FRAIS DE STRUCTURE...page 7
- 6- MODALITES DE FINANCEMENT..... page 8
- 7- PROJETS 2014 ET FINANCEMENT
PREVISIONNEL..... page 8-9
- 8- BUDJET 2013page 9-10
- 9-BUDJET PREVISIONNEL 2014..... page 10
- 10- FINANCEMENT DES PROJETS..... page10- 11
- 11- ANNEXES
 - - Un exemplaire de la convention signée entre l'association des Arpents d'art et le fonds de dotation TRANSEPT 37, concernant le financement du loyer du bureau loué par l'association des Arpents d'Art.

1- CREATION

Ce fonds a été créé par l'association des Arpents d'art, qui en a délibéré en assemblée générale extraordinaire le 01 mars 2013, **afin de créer un lieu de culture solidaire ouvert à toutes les créations culturelles et accessible à tous avec une attention particulière pour les personnes ayant des difficultés psychiques et/ou sociales**. Cette ouverture à tous a pour but de permettre pour les personnes en difficultés de se sentir à l'aise tout en sortant de leur isolement social, culturel et de dépasser les peurs, les craintes et les stigmatisations.

Dès sa création, l'objectif de l'association était de faire que toute personne entrant dans l'association comme membre actif devait avoir un projet personnel de découverte et de création allant de la conception d'un projet jusqu'au passage au public. Ce projet peut être individuel ou collectif. Lorsqu'il est collectif il doit permettre de mélanger les acteurs de sorte que ceux qui sont en difficultés ne soient pas là à ce titre mais bien au titre du projet. Le passage au public vient en quelque sorte concrétiser le dépassement de l'isolement et l'ouverture sur celle que permet le vaste champ de la culture.

Lorsque l'association a eu l'opportunité d'ouvrir au public et de mettre en œuvre un lieu de culture solidaire, lieu ayant une histoire dans le quartier et dans l'histoire de l'architecture puisqu'il s'agit d'une chapelle commandée par les Frères mineurs Capucins à l'agence des frères Perret, elle n'a pas hésité à se donner les moyens de tenter de poursuivre cette expérience en envisageant d'acheter ce lieu lorsque des circonstances ont permis d'envisager cette possibilité.

Elle a donc, pour ce faire, décidé de créer un fonds de dotation. Mais très vite la ville de Tours est venue ôter tout espoir en ce sens, en décidant d'acheter ce lieu pour un autre usage que celui de l'association des Arpents d'art.

Malgré le découragement qui s'en est suivi, l'association a décidé de maintenir son projet de fonds de dotation qui a donc été créé par sa parution au journal officiel du 27 avril 2013.

2- L'OBJET DU FONDS DE DOTATION TRANSEPT 37 (article 2 des statuts)

Le fonds de dotation a pour objet de recevoir et de gérer des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable. Ils sont consommables, **excepté la somme de 1000 euros, non consommable**, apportée par l'association Les Arpents d'Art.

Il affecte les biens et droits qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable à la réalisation par l'association des Arpents d'Art et d'autres associations et organismes, sans but lucratif, poursuivant des objectifs semblables d'intérêt général, les missions suivantes :

1- Création de projets artistiques (expositions, représentations théâtrales, concerts etc.) qui doivent passer au public le plus large possible. Ces projets, individuels ou collectifs dans le temps de conception et de réalisation, doivent favoriser la mixité, dans les échanges et la réalisation, entre les personnes en difficultés et les autres afin que le passage au public concourt encore davantage à lutter contre les barrières (préjugés, images négatives, stigmatisation) existant dans la société entre les personnes en difficultés (psychique et/ou sociales) et les autres.

Ces projets sont ouverts aux personnes en difficultés psychiques (des plus légères aux plus graves) et/ou sociales (désinsertion sociale sous tous ses aspects) et aux personnes sans difficultés particulières et intéressées par cette mixité mise en œuvre au sein des projets qui

ont tous pour point d'aboutissement le passage au public (représentation théâtrales, lectures de textes, expositions de peintures, sculptures, photographies...)

Ces projets se déclinent selon deux grandes catégories :

- **découvertes** de créations dans tous les domaines (arts plastiques, musiques, théâtre...) avec accompagnement. Ces découvertes donnent lieu à un financement selon chaque situation.

- **créations** dans tous les domaines (peinture, musiques, théâtre, photos, sculpture...) avec interventions d'artistes professionnels. Ces créations et interventions donnent lieu à un financement partiel ou total.

2- Création d'ateliers (peinture, sculpture, dessin, lecture, théâtre) ouverts à tous afin de favoriser la mixité entre personnes en difficultés et les autres et permettre la réalisation des projets.

3- Le fonds de dotation financera aussi la rencontre, l'échange entre les artistes et les personnes qui mènent un projet dans le cadre indiqué ci-dessus en organisant des présentations collectives de leur travaux : expositions collectives, installation d'exposition d'artistes par les personnes en cours de réalisation de projet afin de faciliter les échanges autour des oeuvres aussi bien du côté des créateurs que du public.

Le fonds de dotation participera au financement des frais engagés par les artistes venant présenter au public leur travail en cours ou leur création afin de rendre effective cette culture solidaire qui tente de faire chuter les barrières liées aux différences de milieux culturels, aux différences sociales, aux différences liées aux maladies mentales.

4- Le fonds de dotation participera au financement de la mise en oeuvre d'un accueil et d'un accompagnement culturel de week-end pour les personnes en difficultés (psychiques et/ou sociales), le week-end étant trop souvent le moment le plus difficile pour des personnes qui en plus de leurs difficultés se retrouvent seules.

5- Le fonds de dotation, qui ne s'inscrit pas dans le cadre du soin ni dans l'aide sociale mais dans la médiation culturelle entre les exclus pour des raisons psychiques et/ou sociales et les autres, rendra publics : documents écrits, rencontres avec débats publics, diffusion à partir d'un site Internet propre qui sera créé. Il le fera particulièrement auprès des institutions sanitaires, médico-sociales, sociales et culturelles en présentant les analyses et les observations faites au cours de ses actions.

3- ADMINISTRATION

Son conseil d'administration est composé de quatre personnes :

Un président : Roland LEBRET

Un secrétaire : Jean-Luc LINGELSER

Un trésorier : Patrick MAROT
Un administrateur : Elodie SIMARD

Le siège social est fixé au 26 chemin des Minimes 37520 LA RICHE.

4- LES DECISIONS PRISES DU 27 AVRIL 2013 AU 31 DECEMBRE 2013

L'exercice civil se déroule du 27 avril 2013 au 31 décembre 2013.

-REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 MAI 2013

La première réunion du conseil d'administration du fonds, dès son ouverture, a été

- **d'informer** le plus possible le maximum de personnes de la création du Fonds lors des actions des actions organisées par les Arpents d'art : expositions, concerts, théâtre... (dans le lieu où elle a pu mettre à l'épreuve son projet de lieu de culture solidaire : la chapelle des frères mineurs Capucins, rue de la pierre Tours), Les moyens d'informations matériels ont été essentiellement le site Internet de l'association et celui du fonds de dotation.
- **de faire appel aux dons** pour trouver un nouveau lieu puisque, contrairement à ce que nous avons pensé, il ne nous serait pas possible d'acheter le lieu où nous étions accueillis gracieusement pour poursuivre le projet d'un lieu de culture solidaire
- **de recueillir des dons.**

La décision de la ville d'acheter cette chapelle a bien sûr eu de lourdes conséquences sur le recueil des dons car le lieu portait notre projet et notre projet portait aussi la découverte de ce lieu inconnu pour nombre de tourangeaux.

- de définir le cadre des interventions du fonds de dotation Transept 37.

Cette première réunion du conseil d'administration a été aussi de bien préciser que le fonds de dotation n'était pas fait pour financer exclusivement des projets portés par l'association des Arpents d'art ; mais bien, comme le précise les statuts du fonds de dotation, de financer aussi des projets émanant d'artistes ou d'associations à condition que ces projets soient en accord avec l'objet du fonds de dotation transept 37.

Chaque projet, entre l'association des Arpents d'art, des artistes et des associations, doit toujours donner lieu à une convention entre le fonds et les producteurs du projet concerné

- **de décider que le fonds ne financerait aucun projet durant la durée de l'exercice allant du 27 avril au 31 décembre 2013.**
- **de financer au moins deux projets sur l'année 2014 :**
 - a) un lieu de travail à un prix modéré,
pour que l'association des Arpents d'art puisse continuer à travailler sur ses projets.
 - b) promouvoir un accueil culturel de week-end.

-REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUILLET 2013

La seconde réunion du conseil d'administration du fonds de dotation

a décidé, compte tenu de la difficulté à recueillir des fonds, de faire appel à des dons mensuels pour assurer la pérennité des deux projets décidés au conseil d'administration du 3 mai 2013 afin de payer le loyer d'un lieu de travail et de rencontre et, si possible, de financer ,outre le loyer et le projet d'accueil de week-end, deux autres projets indispensables à la poursuite du projet qui a motivé la création du Fonds. Tout don mensuel peut être interrompu à tout moment sur demande du donateur.

PROJET DECOUVERTE

Il est décidé, au moins de financer partiellement une visite annuelle d'une exposition à Paris. Nous proposons en 2014 l'exposition VAN GOGH-ARTAUD, prévue de mars à juillet, au musée d'Orsay, qui donnerait une suite intéressante à l'exposition d'œuvre de patients que l'association des Arpents d'art doit organiser au mois de septembre : œuvres de Annie Gaillot, Nicole Potet et Franck Piolet accompagnés des œuvres du sculpteur Fode BAYO.

Le Fonds de dotation participera au frais de voyage et d'entrée.

L'information de cette offre sera faite aux services de soins psychiatriques, aux structures d'hébergement post soins et certains services oeuvrant auprès des gens de la rue.

PROJET DE SUBVENTIONNER UN PROJET D'ARTISTE

Il est décidé que le Fonds subventionne un projet d'artiste qui sera sélectionné, après appel à projet, par un jury qui examinera les candidatures à partir de deux critères : l'intérêt artistique du projet, l'intérêt porté par l'artiste à l'accueil d'un groupe qui suivrait l'élaboration du projet sur au moins six mois au moins une heure par mois.

Ce projet devra déboucher sur une exposition qui pourrait associer des oeuvres des personnes en difficultés.

Ces deux projets s'associeront au projet : accueil culturel de week-end.

ACCUEIL CULTUREL DE WEEK-END

Ce projet est fait pour lutter contre la solitude et l'isolement par le biais de la découverte et des échanges qui en découlent. Il s'agit de faire en sorte qu'un film, une exposition, un concert, un livre ... soit l'occasion de discuter, de confronter son analyse à celle des autres et de s'ouvrir non seulement à l'œuvre d'un artiste mais aussi à ce qu'elle peut déclencher pour chacun.

Là encore le fonds participera à la prise en charge des frais d'entrée. Ce projet doit se mettre en place à partir de Février 2014.

-REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 OCTOBRE 2013

Cette réunion a pour but de planifier notre recherche de mécènes afin de répondre aux choix de financement de projets déterminés au cours des précédentes réunions.

La date du 31 décembre 2013 est fixée pour recueillir des promesses de dons mensuels permettant d'assurer un financement d'un local. Il est décidé de fixer un objectif de 500 euros à recueillir.

Un local doit être trouvé pour cette date.

Le recueil des dons épisodiques doit être poursuivi et atteindre au moins la somme de 3000 euros consommables. A la date de la réunion le fonds dispose de 80 euros consommables.

-REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JANVIER 2014

Il est pris acte que l'association des Arpents d'art a loué à partir du 1 janvier 2014 un bureau situé au 23, rue de la Morinerie, 37770 Saint Pierre des Corps, d'une surface de 45 m2 pour un loyer annuel d'une valeur de 4860 euros et que la Société CLEN, bailleur, donne à titre d'abandon de revenus une part de ce loyer annuel au profit du Fonds de dotation TRANSEPT 37, une somme s'élevant à 1841,40 euros, moyennant quoi cet abandon de revenus serve à réaliser les projets suivants conforme à l'objet du fonds de dotation : location d'un lieu afin de pouvoir créer un lieu de culture solidaire mettant en œuvre l'objet du Fonds de dotation TRANSEPT 37 tel qu'il est défini à l'article 2 de son statut.

Le conseil d'administration décide donc de verser chaque mois à l'association des Arpents d'art une somme de 230 euros pour le paiement du loyer. La part restant à charge de l'association des Arpents d'art sera donc de 21,35euros. Ceci donnera lieu à une convention entre TRANSEPT 37 et l'association des Arpents d'art.

Le conseil d'administration décide, compte tenu du lieu qu'il peut financer actuellement, qu'il sera nécessaire de financer des projets qui se tiendront dans des lieux extérieurs au bureau loué, compte tenu de sa surface, et que le lieu de culture solidaire aura à se réaliser dans des lieux différents, selon les projets.

-REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 FEVRIER 2014.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport d'activité ainsi que le bilan financier 2013 et le projet de budget et son financement 2014.

Il rappelle la nécessité de rechercher de nouveaux donateurs et la nécessité d'informer les donateurs actuels de la destination de leur don dès février 2014.

5-FONCTIONNEMENT ET FRAIS DE STRUCTURE

Le fonds de dotation est géré par son conseil d'administration à titre totalement bénévole.

La règle fixée est de consacrer la totalité des dons, sauf quelques frais d'administration limités à des envois de courrier strictement nécessaires.

En 2013, les charges de fonctionnement et de structure ont été nulles.

6-MODALITES DE FINANCEMENT

Les statuts du fonds de dotation prévoient que les dons recueillis sont consommables et que seuls les mille euros apportés par l'association fondatrice ne le sont pas.

En 2013, année de création de TRANSEPT 37, nous avons fait jusqu'en octobre 2013 appel aux dons épisodiques et qui sont donc incertains quant à leur renouvellement.

A partir du conseil d'administration du 12 juillet 2013, nous avons décidé de faire appel aux donateurs pour des **dons mensuels** afin de ne pas entamer la somme recueillie par des dons épisodiques et de **pouvoir financer par des apports réguliers** les projets décrits ci-dessus (location d'un nouveau lieu, accueil de week-end, exposition Artaud-Van Gogh, subvention d'un projet d'artiste).

La somme recueillie par des dons épisodiques servira à compléter le budget des projets annuels et à permettre la mise en place de projets nouveaux à l'intérieur de l'exercice 2014.

Tout financement d'un projet donne lieu à une convention entre le Fonds TRANSEPT 37 et le réalisateur du projet.

7-PROJETS 2014 ET FINANCEMENT PREVISIONNEL

Les projets 2014 ont été élaborés au cours des conseils d'administration de l'année 2013, année de mise en place du fonctionnement du Fonds.

L'objectif du Fonds est de soutenir et de participer à la mise en œuvre de projets où les personnes en difficultés puissent mener un projet de découverte et/ou de création artistique dans la rencontre avec les autres afin de lutter contre les exclusions sociales, culturelles, etc. Il y a un au-delà de la maladie.

Chaque projet doit donc viser cet objectif et être explicitement inscrit dans toutes les conventions signées entre le Fonds et l'association des Arpents d'art, les associations, les artistes qui mettent en œuvre l'objet du Fonds.

L'association des Arpents d'art mettra en œuvre le projet accueil de week-end, le projet exposition à Paris et assurera le bon déroulement du projet d'artiste. Dans ce cas, la convention sera signée entre l'artiste et le Fonds TRANSEPT 37.

Le projet accueil de week-end sera financé à hauteur de 50% du montant des entrées des personnes en difficultés. Le paiement des entrées des personnes bénévoles, participant à l'accompagnement personnes sera financé à 100%. Les frais annexes seront pris en charge par l'association des Arpents d'art. Financement prévisionnel par Transept 37 :500 euros.

Le projet exposition à PARIS (Artaud- Van Gogh) mis en œuvre par l'association des Arpents d'art : TRANSEPT 37 financera le montant des frais de transport à hauteur de 50%.

Financement prévisionnel : 600 euros. Les frais annexes pour l'information, par exemple, seront à la charge de l'association des Arpents d'art.

Le projet subvention d'un projet d'artiste sera mis en œuvre par l'association des Arpents d'art qui devra en assurer le bon déroulement.

Elle assurera l'organisation des rencontres mensuelles avec l'artiste ainsi que l'appel d'offre. Transept 37 assurera le financement du montant de la subvention prévisionnelle de 900 euros.

8-BUDGET 2013

Suite à la décision du conseil d'administration du 3 mai 2013, aucun prélèvement n'a eu lieu sur un livret partenaire association du Crédit mutuel. Les dons des particuliers se sont élevés au 31 décembre 2013 à la somme de 3070 euros et 14,30 d'intérêts soit 3.084,30 euros, répartis en **1000 euros inconsumptibles** apportés par l'association des Arpents d'art

- **2070 euros consommables** apportés par 11 donateurs qui ont donné respectivement : 30,50,50,70,40,250,20,1200,20,20,20,300, **versés à la banque en décembre 2013.**

- **14,30 d'intérêts consommables.**

- **360 euros consommables** apportés par 7 donateurs qui ont donné respectivement: 20, 20, 60, 50, 50, 100,60 euros. **Ces chèques de 2013 ont été remis à la banque en janvier 2014** pour cause de retard dû à des problèmes de distribution du courrier par la poste.

TABLEAU DEPENSES / RESSOURCES 2013			
RESSOURCES		DEPENSES	
Particuliers -dons	2 430,00 €	Fonctionnement	0,00 €
Revenus des placements	14,30 €		
Total ressources exercice	2 444,30 €	Total dépenses exercice	0,00 €

COMPTE DE RESULTAT 2013			
PRODUITS		CHARGES	
Particuliers - dons	2 430,00 €	Frais d'établissement	0,00 €
Produits financiers	14,30 €	Honoraires	0,00 €
Dotation initiale	1 000,00 €	Services extérieurs	0,00 €
		Autres frais	0,00 €
		Frais bancaires	0,00 €
TOTAL PRODUITS	3 444,30 €	TOTAL CHARGES	0,00 €

BILAN 2013	
ACTIF	PASSIF

Livret d'Epargne	3 444,30 €	Dotation initiale	1 000,00 €
TOTAL ACTIF	3 444,30 €	TOTAL PASSIF	1 000,00 €

Disponible 2014 :	2 444,30 €
--------------------------	-------------------

9-BUDJET PREVISIONNEL 2014

Frais généraux : néant

VERSEMENTS à l'association des Arpents d'art	
pour LOYER : 230 euros x12	2760
pour PROJET ACCUEIL	500
pour PROJET EXPO PARIS	600
VERSEMENT à un artiste	
pour PROJET ARTISTE	900

TOTAL **4760 euros**

10- FINANCEMENT DES PROJETS

DONS mensuels prévus apportés par 11 donateurs : 3480 euros

Le projet accueil de week-end sera financé à hauteur de 50% du montant des entrées des personnes en difficultés. Le paiement des entrées des personnes bénévoles, participant à l'accompagnement sera financé à 100%. Les frais annexes seront pris en charge par l'association des Arpents d'art. Financement prévisionnel par Transept 37 :500 euros.

Le projet exposition à PARIS (Artaud- Van Gogh) mis en œuvre par l'association des Arpents d'art s. TRANSEPT 37 financera le montant des frais de transport à hauteur de 50%. Financement prévisionnel : 600 euros. Les frais annexes pour l'information, par exemple, seront à la charge de l'association des Arpents d'art.

Le projet subvention d'un artiste sera mis en œuvre par l'association des Arpents d'art qui assurera l'organisation des rencontres mensuelles avec l'artiste ainsi que l'appel d'offre. Transept 37 assurera le financement du montant de la subvention prévisionnelle de 900 euros.

Le montant prévisions de financement de ces trois projets s'élève donc à : 2000 euros.

DONS mensuels prévus au 31 décembre 2013, apportés par 11 donateurs : 3480 euros

A la clôture de l'exercice 2013, le projet de recueil de dons pour ces projets s'élevait à 3315 euros annuels pour un budget prévisionnel de 4760 euros. Soit une différence de 4760-3315= 1445 euros.

Le fonds de dotation disposant au 31 décembre 2013 de 2444,30 euros consommables, le budget 2014 en fin d'exercice serait créditeur de : 999,30 euros.

L'objectif est de couvrir l'ensemble des projets 2014, y compris le loyer, par l'apport de dons mensuels.

Comme le prévoit les statuts, fin février 2014, les donateurs recevront une information sur l'affectation de leurs dons à un projet en cours.

11-ANNEXES

- Un exemplaire de la convention signée entre l'association des Arpens d'art et le fonds de dotation TRANSEPT 37, concernant le financement du loyer du bureau loué par l'association.